



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240624-CONS-AG-24-066-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 24 juin 2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

Objet : Attribution du marché n°23011DTIST-9-B – Travaux de modernisation du stade Armand Cesari (Lot n°9 - Revêtement de sols)

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 24 juin à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 18 juin 2024.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à GIAMARCHI Marie-Dominique
BIAGGINI Jean-Jacques à LOMBARDO Florence
MALAFRONTI Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
MASSONI Jean-Joseph à ROMITI Gérard
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
PERFETTINI Martine à LEONARDI Jean-Charles
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis

ABSENTS :

CALLIER Jeanne, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, PIPERI Linda, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

QUORUM : 21

M. TIERI Paul est désigné secrétaire de séance.

Objet : Attribution du marché n°23011DTIST-9-B – Travaux de modernisation du stade Armand Cesari (Lot n°9 - Revêtement de sols)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 18 décembre 2023, sous forme d'appel d'offres ouvert, pour l'attribution du marché public n°23011DTIST – Lot n°9 (revêtement de sols) avec une date limite de réception des offres fixée au 15 février 2024 ;

Considérant que la présente consultation a été déclarée sans suite pour cause d'infructuosité, en l'absence d'offres remises dans le temps imparti ;

Considérant que le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia a été autorisé, par délibération du Conseil en date du 18 mars 2024, à lancer une nouvelle procédure de passation en application des dispositions des articles R.2185-1 et R.2122-2 du Code de la Commande Publique permettant de procéder à un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence ;

Vu l'analyse des offres effectuée par la Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 22 avril 2024 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (A l'unanimité)

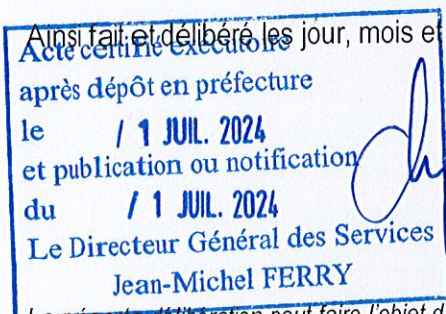
De l'attribution par la CAO du marché n°23011DTIST-9-B, Travaux de modernisation du stade Armand Cesari (Lot n°9 - Revêtement de sols), à la SARL SOTRABAT sise 20230 Sainte Lucie di Moriani (SIRET : 52080438600016), sur la base d'un montant de 236 585,50 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché n°23011DTIST-9-B, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier en application des dispositions des articles R.2185-1 et R.2122-2 du Code de la Commande Publique ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3029 ;



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr